



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2025**

Date de convocation : 04 avril 2025

Date d'affichage sur le site internet de la commune :

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire,
Monsieur Serge BLIN, Madame Sophie CAMPISCIANO, Madame Françoise BALTHAZARD,
Adjointes au maire,
Monsieur Zaïme ALI-BELHADJ, Monsieur Pascal AMBROISE, Madame Pascale BEAUCHENE,
Madame Dominique GUILLAN, Monsieur Rémi JEANNOT, Monsieur Benoit JULIENNE,
Madame Marie-France LAUNET, Madame Martine MONTARON, Madame Sandrine MOURET,
Monsieur Claude PREVOST, conseillers municipaux

Était absent excusé représenté :

Monsieur Valentin BLOT par Madame Martine MONTARON

Secrétaire de séance :

Madame Sophie CAMPISCIANO

Administration :

Madame Anne-Gaëlle BIRON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250408-DE_2025_04_14-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

2025-04/14

OBJET : Mise à jour de diverses dénominations de rues dans le cadre de la démarche d'adressage

Rapporteur : Serge BLIN

Le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur Serge BLIN, Maire-Adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à la sécurité informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge BLIN,

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le bureau municipal du 1^{er} avril 2025.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

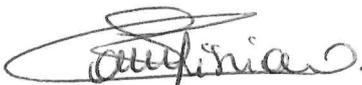
CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre (Madame Martine MONTARON) et sans abstention manifestée,

- **VALIDE** les dénominations attribuées dans l'annexe ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ADOPTE** les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération),



La secrétaire,
Sophie CAMPISCIANO

Le 08 avril 2025

Le Maire,
Serge-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20250408-2025-04_14-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025